



## L'égalité de genre d'ici 2030 : une réalité ?

### en bref

En septembre 2015, les Nations Unies adoptaient à New York le *Programme de développement durable* à l'horizon 2030, instituant les 17 Objectifs de développement durable (ODD). Ce plan d'action a une portée sans précédent puisqu'il appelle tous les pays sans exception à œuvrer afin d'éradiquer la pauvreté d'ici 2030, en « ne laissant personne de côté ».

Atteindre l'égalité femmes-hommes constitue un préalable indispensable à une démarche de développement durable. Si un tel défi requiert la participation de l'ensemble de la société, c'est aux gouvernements avant tout qu'incombe la responsabilité de créer les incitants nécessaires à la mise en place et au suivi efficaces des stratégies de lutte contre les inégalités de genre. Un an après avoir adopté l'Agenda 2030, c'est notamment à travers cette démarche que s'exprimera la véritable volonté politique. Il en va de notre intérêt et de celui des générations futures.

## L'égalité de genre, un enjeu décisif pour le développement durable

« Le monde ne pourra jamais atteindre pleinement ses objectifs si la moitié des habitants de la planète ne sont pas en mesure de réaliser leur potentiel » (Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations-Unies, à l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme du 8 mars 2015).

Même si les femmes et les filles ont pu bénéficier de progrès dans certains domaines depuis l'adoption des Objectifs du millénaire pour le développement (l'éducation, la santé maternelle, etc.), les inégalités de genre demeurent un défi permanent pour l'ensemble des régions du monde et constituent un frein systémique majeur au développement durable à bien des égards<sup>1</sup>. De fait, les femmes ne contrôlent en moyenne que 20% des terres alors qu'elles produisent 80% de l'alimentation dans certains pays du Sud<sup>2</sup>. On enregistre également en moyenne une augmentation de 60% d'enfants dénutris là où elles n'ont pas le droit de posséder la terre<sup>3</sup>. D'autres études ont montré que lorsqu'elles jouissent d'une plus grande égalité de statut au sein de la famille, les enfants ont davantage de chances d'achever leur cursus d'enseignement primaire<sup>4</sup>.

Investir dans l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles ne représente pas seulement un impératif de droit humain. Cela peut devenir l'un des leviers les plus efficaces pour lutter contre la pauvreté et contribuer ainsi de manière capitale au développement durable, à la fois dans ses dimensions économique, sociale et environnementale<sup>5</sup>. Raison pour laquelle les femmes ont un rôle essentiel dans l'atteinte de chacun des ODD. L'Agenda 2030 considère de ce fait l'égalité femmes-hommes à la fois comme un objectif de développement en soi (ODD5) mais aussi une composante clé de la réalisation de tous les autres ODD à travers une série de cibles et d'indicateurs genrés (*gender mainstreaming*<sup>6</sup>). Le Forum politique de Haut niveau sur le Développement durable (FPHN<sup>7</sup>) qui s'est tenu en juillet 2016 a donné pour la première fois l'occasion à 22 pays<sup>8</sup> de présenter leur revue nationale volontaire (« National Voluntary Review ») de mise en œuvre des ODD. Le bilan de ce rendez-vous mondial confirme les défis majeurs persistants en matière d'égalité de genre que devront relever l'ensemble des États, aussi bien dans leur politique interne qu'externe.

## Trois grands défis communs

Atteindre l'ensemble des Objectifs de développement durable tout en gardant une attention spécifique à la diminution des inégalités entre les femmes et les hommes représente des défis multiples, qui touchent aux structures mêmes de la société et se déclinent selon les objectifs. On peut toutefois mettre en évidence trois défis transversaux pour permettre un renforcement de l'approche genre.

**Le premier défi consistera à associer pleinement les organisations de femmes (y compris les associations locales) à la mise en œuvre et au suivi de l'Agenda 2030.** Bien que, sur le papier, l'Agenda 2030 fournisse une base très solide pour la participation des parties prenantes, la société civile présente au FPHN a fait remarquer leur manque de participation au niveau national<sup>9</sup>. Sur les 22 pays qui ont remis leur rapport national, seuls deux avaient impliqué la société civile depuis la phase d'élaboration, les organisations de femmes ayant été les plus marginalisées dans ce processus, rapporte le Groupe Majeur des Femmes<sup>10</sup>. En outre, même si les rapports nationaux soulignent l'importance du rôle des différents groupes de la société civile dans le suivi de la mise en œuvre des ODD, il n'est pas indiqué clairement comment leur rôle sera mis en valeur ni quels sont les mécanismes concrets qui assureront leur participation, en particulier celle des organisations de femmes<sup>11</sup>. Ce constat doit envoyer un signal clair à tous les États, y compris la Belgique : les femmes et filles étant les mieux à même de rendre compte à la fois de leurs besoins spécifiques et de leurs contributions essentielles au développement durable, il est indispensable que les gouvernements associent à part entière les organisations de femmes dans tous les processus de mise en œuvre et d'examen des ODD, et ce, dès les premières phases. Cette dimension participative exige de la transparence sur ces processus ainsi que la possibilité pour la société civile d'engager un vrai dialogue avec les autorités nationales, et non le seul fait d'assister aux réunions et d'écouter les discussions, comme cela se passe dans bon nombre de pays<sup>12</sup>.

**La seconde priorité sera de débloquer des moyens financiers ambitieux, notamment une aide financière structurelle aux organisations de femmes (y compris les associations locales).** Actuellement, les priorités et besoins spécifiques des femmes sont peu pris en compte dans les plans nationaux et la part des budgets qui leur est allouée reste insuffisante pour qu'elles puissent mener à bien leurs activités, notamment de plaidoyer. Selon les derniers chiffres, 5% seulement du soutien apporté par les pays du Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (soit 4 milliards USD par an) cible l'égalité de genre comme objectif principal<sup>13</sup>. Les investissements en faveur de l'égalité dans les secteurs économique et productif sont en outre particulièrement faibles (seuls 2% incluent l'égalité de genre comme objectif principal<sup>14</sup>). Par ailleurs, bien que les États se soient engagés à mettre en œuvre le *gender budgeting*<sup>15</sup> dans le Programme d'action d'Addis Abeba, on constate qu'aucun des 22 pays qui ont présenté leur rapport national n'a mentionné son utilisation. Or l'Agenda 2030 ne pourra se concrétiser sans un financement ambitieux en faveur de l'égalité de genre. Celui-ci devra par ailleurs trouver de nouvelles sources en-dehors de l'aide publique au développement qui est aujourd'hui insuffisante au regard des besoins<sup>16</sup>.

La troisième priorité consistera à améliorer l'existence et la qualité des données, désagrégées au minimum par sexe et par âge, pour s'assurer que la problématique de genre soit prise en compte lors de la réalisation et du suivi des ODD. En mars 2016, environ 230 indicateurs ont été adoptés pour permettre le suivi des progrès des pays vis-à-vis de l'Agenda 2030. Pour garantir qu'aucun groupe vulnérable ne soit laissé pour compte dans la mise en œuvre et le suivi des 17 ODD et de leurs 169 cibles, la ventilation de données statistiques fiables, actualisées, qui prend en compte différents facteurs d'exclusion (sexe, âge, situation géographique, origine ethnique, revenu, territoire, etc.) est essentielle. À l'heure actuelle, nous n'avons qu'une image partielle des répercussions sur les femmes et les filles des différents problèmes auxquels les ODD sont appelés à remédier, parce que les informations sont incomplètes ou font tout simplement défaut. Dans la plupart des pays, les données disponibles en matière de violences portent en général sur les femmes en âge de procréer (15-49 ans), celles de plus de 50 ans et les filles de moins de 15 ans victimes de sévices demeurent ainsi invisibles<sup>17</sup>. L'enregistrement des naissances constitue également un autre défi majeur. Seulement 58% des pays en développement – qui ont des données disponibles – ont une couverture d'enregistrement des naissances de 90% et plus<sup>18</sup>. Investir dans le renforcement des capacités statistiques au niveau national et dans les autres pays (en particulier les plus pauvres) est donc plus que jamais nécessaire, d'autant plus que le financement dans ce domaine a diminué drastiquement au niveau mondial ces dernières années<sup>19</sup>. Les technologies digitales sont en outre un moyen particulièrement efficace pour la création de grandes bases de données désagrégées par sexe, comme le souligne à juste titre la note « *Digitalisation pour le*

*développement* (D4D) » de la Coopération belge. Enfin, les données statistiques doivent, d'une part, être récoltées de manière participative en veillant à ce que les femmes prennent part aux recensements nationaux et à des enquêtes par exemple, et d'autre part, pouvoir être accessibles facilement à l'ensemble de la population une fois recueillies.

## Quid la Belgique ?

Pour la Belgique, l'Agenda 2030 constitue le cadre d'action de référence de la coopération au développement dans le domaine de l'égalité de genre, comme le souligne la nouvelle note stratégique sur « le genre dans la coopération belge » adoptée en mars 2016<sup>20</sup>. Intégrer la perspective de genre dans la politique belge de coopération contribue à mettre en œuvre l'Agenda 2030 mais aussi deux lois belges. Tout d'abord, la loi sur la coopération au développement du 19 mars 2013, qui prévoit que la coopération belge intègre de façon transversale, dans toutes ses interventions, la dimension du genre<sup>21</sup>. Ensuite, la loi du 12 janvier 2007 sur le *gender mainstreaming*<sup>22</sup>, qui concerne l'ensemble des politiques fédérales, oblige chaque ministre à intégrer la dimension de genre dans toutes les politiques, mesures et actions relevant de ses compétences. Si la Belgique veut à la fois respecter ses engagements nationaux et demeurer un exemple pour ses pairs en matière d'égalité femmes-hommes, il est fondamental que la dimension de genre soit intégrée de manière transversale dans chacune des actions de sa politique interne et externe. À l'heure où elle s'apprête à définir sa stratégie nationale de développement durable et à présenter son premier rapport d'avancement au prochain FPHN en juillet 2017, cet enjeu apparaît d'autant plus capital.

1/ Rapport du Secrétaire général des Nations Unies, *Progress towards the Sustainable Development Goals*, 3 juin 2016, p. 8

2/ FAO, *La contribution des femmes à la production agricole et à la sécurité alimentaire: situation actuelle et perspectives*.

3/ OCDE, *L'égalité homme-femme et le respect des droits des femmes dans le programme d'action de l'après-2015 : un fondement du développement durable*, p. 4

4/ *Ibidem*.

5/ ONU Femmes, *ODD 5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles* (en ligne : <http://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/women-and-the-sdgs/sdg-5-gender-equality>)

6/ Stratégie qui a pour ambition de renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans la société, en intégrant la dimension de genre dans le contenu des politiques publiques dans tous les domaines politiques (emploi, santé,...).

7/ Organe intergouvernemental dont la mission est de superviser le suivi et l'examen au niveau mondial des progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris en faveur du développement durable, notamment dans le cadre de l'Agenda 2030.

8/ Allemagne, Estonie, Finlande, France, Monténégro, Norvège, Suisse, Colombie, Mexique, Venezuela, Maroc, Égypte, Madagascar, Sierra Leone, Togo, Ouganda, Turquie, Géorgie, Chine, République de Corée, Philippines et Samoa.

9/ Bulletin des négociations de la Terre, *Résumé de l'édition 2016 du Forum politique de Haut Niveau sur le développement durable: 11-20 juillet 2016, 23 juillet 2016*, p. 21

10/ Le Groupe Majeur Femmes (Women's Major Group) créé après la Conférence internationale de Rio en 1992, en tant que groupe de la société civile, assure la participation des structures non gouvernementales de femmes dans les processus des Nations unies concernant l'Agenda 2030.

11/ Women's Major Group, *Governments and Civil Society Association for National Reviews*, p. 3

12/ *Ibidem*.

13/ Réseau du CAD/OCDE sur l'égalité homme/femme (GENDERNET), *From commitment to action: financing gender equality and women's rights in the implementation of the SDG's*, mars 2015, p. 2

14/ Réseau du CAD/OCDE sur l'égalité homme/femme (GENDERNET), *Tracking the money for women's economic empowerment: still a drop in the ocean*, juin 2016, p. 1

15/ Le gender budgeting est l'analyse, sous l'angle du genre, de toutes les formes de dépenses et de recettes publiques et l'inventaire de leurs conséquences directes et indirectes sur la situation respective des femmes et des hommes.

16/ Pour en savoir plus sur les différentes sources de financement possibles, voir Les études Point Sud du CNC-11.11.11 sur l'Agenda 2030 : Benjamin Van Cutsem, *De l'Agenda du Millénaire à l'Agenda 2030. Les nouveaux Objectifs de développement durable sous la loupe*, p. 40

17/ Conseil économique et social des Nations Unies, *Documents d'analyse sur le thème du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, présentés par les grands groupes et autres parties prenantes*, 2 mai 2016, p. 7

18/ Rapport du Secrétaire général des Nations Unies, *Progress towards the Sustainable Development Goals*, 3 juin 2016, E/2016/75, p. 23

19/ *Ibidem*.

20/ <http://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/Le-genre-dans-la-Cooperation-belge-au-developpement.pdf>

21/ <http://www.acodev.be/system/files/ressources/loicoopdev2014-coor-donnees-janv2014-c.pdf>

22/ <http://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/loigm.pdf>

## recommandations

Pour atteindre d'ici à 2030 un développement qui soit véritablement inclusif et durable, le CNCD-11.11.11 demande à la Belgique, à travers sa stratégie nationale de développement durable, la revue nationale volontaire qui sera présentée en juillet 2017 au prochain FPHN et sa politique de coopération :

- de faire de la dimension de genre un axe spécifique et transversal,
- d'investir dans le renforcement des capacités statistiques nationales des pays partenaires en vue de la production de données quantitatives et qualitatives, ventilées au minimum par sexe et par âge, et analyser ces données en tenant compte des informations fournies, à titre indépendant, par des organisations de femmes et d'autres composantes de la société civile,
- d'augmenter la part de l'aide publique au développement qui cible l'égalité de genre en tant qu'objectif principal et secondaire, notamment celle qui concerne l'aide financière structurelle aux organisations de femmes (y compris les associations locales) qui agissent à tous les niveaux, et suivre l'affectation de ces fonds,
- d'assurer la participation pleine et effective des organisations de femmes dans l'ensemble des processus précités, et ce, depuis les premières phases et à tous les échelons (local, national, européen, international).

## pour en savoir plus

- Les études Point Sud du CNCD-11.11.11 sur l'Agenda 2030 : Benjamin Van Cutsem, *De l'Agenda du Millénaire à l'Agenda 2030. Les nouveaux Objectifs de développement durable sous la loupe*, CNCD-11.11.11 : coll. Point Sud, 2016, <http://www.cncd.be/etude-point-sud-objectifs-developpement-durable>
- Le site du Groupe Majeur des Femmes : <http://www.womenmajorgroup.org/>
- Le site du réseau du Comité d'aide au développement sur l'égalité hommes-femmes (GENDERNET) : <http://www.oecd.org/fr/cad/femmes-developpement/aproposdugendernet.htm>
- Le dossier SDG's de la société civile belge, *Pistes pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Belgique*.
- L'avis du Conseil consultatif Genre et Développement sur la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda post-2015 et des Objectifs de développement durable en matière d'égalité de genre : [http://argo-ccgd.be/sites/default/files/avis\\_de\\_argo-ccgd\\_sur\\_lagenda\\_post-2015.pdf](http://argo-ccgd.be/sites/default/files/avis_de_argo-ccgd_sur_lagenda_post-2015.pdf)

## contact

Vien Nguyen, chargée de recherche & plaidoyer Genre et Développement  
Vien.nguyen@cncd.be  
+32 (0) 2 250 12 53

## cncd-11.11.11

quai du Commerce 9 à 1000 Bruxelles  
[www.cncd.be](http://www.cncd.be) – [publications@cncd.be](mailto:publications@cncd.be)

Avec le soutien de  
LA COOPÉRATION  
BELGE AU DÉVELOPPEMENT 

